

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le deux mai à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 26 Avril 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Margaux-Cantenac, sous la présidence de Monsieur Claude BERNIARD, Maire.

Présents : M. Claude BERNIARD, Mme Claire FONTAGNERES (arrivée à 19h45), M. Serge FOURTON, Mme Sophie MARTIN, M. Guy MOREAU, M. Michel PICONTO, Mme Véronique PUJOL, M. Eric BOUCHER, Mme Muriel SIBEYRE, Mme Chantal PERNEGRE, M. Philippe BRUNO, Mme Dominique POUILLOUX (arrivée à 19h55), Mme Fabienne OUVRARD (arrivée à 19h45), Mme Béatrice EYZAT, M. Philippe POHER, Mme Véronique LATOURNERIE, M. Santiago COMPADRE, M. Laurent MOUILLAC, M. Jean-Pierre FABAREZ, M. Emmanuel RUET, Mme Fabienne OTTEVAERE, M. Sébastien LARRIEU, M. Hoël BRU (arrivé à 20h25), Mme Virginie BUSTILLO

Représentés : M. Jean-Marie GAY (procuration donnée à M. Guy MOREAU), M. Denis LURTON (procuration donnée à M. Claude BERNIARD), M. Hoël BRU (procuration à Mme Chantal PERNEGRE, jusqu'à son arrivée à 20h25)

Excusé : M. Roger DEGAS

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Michel PICONTO, secrétaire de séance.

### **PROCES-VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE (29/03/2017) :**

Le contenu du compte rendu de la dernière réunion ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

### **Présentation du Groupe Elabor**

Préalablement à l'ordre du jour, Monsieur Cheminot est invité à présenter le cabinet privé Elabor qui intervient dans le domaine funéraire.

Il rappelle que le groupe Elabor a déjà travaillé pour l'ancienne Commune de Margaux, notamment dans le cadre d'une procédure de reprise de concessions en état d'abandon.

Il indique qu'afin de ne pas rencontrer de problème dans la gestion des cimetières, il conviendrait de mettre en place une gestion des données pour les 2 cimetières (avec en amont une recherche de ces données notamment pour le cimetière de Cantenac) par le biais d'un logiciel dont il se propose de faire une démonstration à distance.

Son cabinet, qui dispose d'un service juridique, pourrait également élaborer un règlement du ou des cimetière(s) retraçant l'ensemble des mesures de police du maire.

Arrivée, pendant la présentation, de Mesdames FONTAGNERES et OUVRARD à 19h45 et de Madame POUILLOUX à 19h55.

### **2017\_0205\_01 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire** **Décision Modificative n°1**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

**Décide**, à 28 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention, la modification du budget primitif 2017 comme suit :

- Augmentation de crédits :

#### **Section de fonctionnement :**

Article dépense 7391172 (dégrèvement de la TH sur logements vacants) = + 1000 €

Article recette 7411 (Dotation Globale de Fonctionnement) = + 1000 €

➤ Virements de crédits :

**Section d'investissement :**

Augmentation de crédits :

Article dépense 21534 -041 (réseaux d'électrification) = + 56404 €  
*Écriture d'ordre*

Article recette 13258 -041 (autres groupements) = + 56404 €  
*Écriture d'ordre*

Diminution de crédits :

Article dépense 21534 (réseaux d'électrification) = - 56404 €

Article recette 1385 (groupements de collectivités) = - 56404 €

**2017\_0205\_02 : FINANCES LOCALES – Subventions accordées aux collectivités  
FDAEC 2017**

La commune bénéficie d'une dotation au titre du FDAEC 2017 d'un montant de 20963 €. Cette somme doit être affectée à des travaux de voirie et d'autres équipements (équipements communaux et acquisition de matériel ou de mobilier). D'autre part, cette dotation ne doit pas dépasser 80 % du montant des dépenses éligibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

\* à 28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

\* DÉCIDE d'affecter les crédits du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes 2017 aux opérations suivantes :

**- Réfection de voiries à Cantenac**

\* PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2017 et arrête le plan de financement suivant :

**Dépenses :**

**Travaux de voirie :**

|                  |                    |
|------------------|--------------------|
| Montant HT       | 119140,00 €        |
| TVA              | 23828,00 €         |
| <b>TOTAL TTC</b> | <b>142968,00 €</b> |

**Recettes :**

|                  |                    |
|------------------|--------------------|
| Subvention FDAEC | 20963,00 €         |
| Autofinancement  | 122005,00 €        |
| <b>TOTAL</b>     | <b>142968,00 €</b> |

\* AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

**2017\_0205\_03 : PERSONNEL COMMUNAL**

**Remboursement des frais engendrés lors des déplacements professionnels ou formations**

Le Conseil Municipal, pour la prise en charge des frais de déplacements hors résidence administrative et résidence familiale, lorsqu'ils ne sont pas gratuits ou déjà pris en charge,

**DÉCIDE**, à 28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- d'autoriser le remboursement des frais de l'ensemble des modes de transport sur la base du tarif le plus économique pour la collectivité et selon le moyen le plus adapté à la nature du déplacement.

L'autorité territoriale définit le choix du mode de transport (véhicule personnel, transports en commun, train en 2<sup>ème</sup> classe, avion, etc...) sur l'ordre de mission délivré à l'agent.

Les frais de transport connexes seront pris en charge ; il s'agit des frais de parking, de péage, de taxi et de location de voiture le cas échéant.

L'indemnisation des frais de transport se fait :

- . pour l'utilisation d'un véhicule à moteur (hors voiture de service) : sur la base d'indemnités kilométriques dont les taux sont fixés réglementairement
- . pour tout autre moyen : sur présentation des justificatifs de paiement

- d'autoriser le remboursement des frais de repas et d'hébergement, selon la réglementation en vigueur, dans la limite des montants prévus et sur présentation des justificatifs de paiement.

Sont exclus de prise en charge, les frais de déplacement concernant les formations personnelles à l'initiative de l'agent, les examens et concours.

## **DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL**

**Compte rendu – période du 30.03.2017 au 02.05.2017**

### **\* Droit de Prémption Urbain**

| N° DIA  | PROPRIETAIRE              | ADRESSE TERRAIN                           | TYPE LOCAL              | DATE DECISION | NATURE DECISION |
|---------|---------------------------|---|-------------------------|---------------|-----------------|
| 11/2017 | SCI DE GUYENNE            | Boulibranne (Chemin du Plaisir), Cantenac | Non bâti                | 30/03/2017    | renonciation    |
| 09/2017 | Mme LAUTRETTE<br>Nathalie | 33 rue Corneillan                         | Bâti sur terrain propre | 07/04/2017    | renonciation    |

### **\* Autres Décisions prises**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qui en prend acte, des décisions suivantes :

⇒ **2017\_03 du 3 Avril 2017** – Commande à la Société JARDINS DE GUYENNE domiciliée à ARSAC (33460) pour l'entretien de terrains de foot pour la période du 1<sup>er</sup> février 2017 au 31 janvier 2020, moyennant la somme totale de 17500,00 € HT soit 21000,00 € TTC, payable mensuellement.

⇒ **2017\_04 du 10 Avril 2017** – Commande à la société MEDOC INFORMATIQUE domiciliée à CASTELNAU DE MEDOC (33480), pour la location et la maintenance de 2 postes informatiques sur 48 mois, moyennant la somme totale de 4320,00 € HT soit 5184,00 € TTC, payable mensuellement pour 90,00 € HT.

⇒ **2017\_05 du 10 Avril 2017** – Commande à la société MEDOC INFORMATIQUE domiciliée à CASTELNAU DE MEDOC (33480), pour l'achat d'une imprimante couleur jet d'encre multifonction Brother MFC-J4420DW moyennant la somme de 129,00 € HT soit 154,80 € TTC et d'un dsque dur externe, pour la mairie annexe, moyennant la somme de 40,50 € HT soit 48,60 € TTC.

⇒ **2017\_06 du 10 Avril 2017** – Commande à la société UGAP domiciliée à MERIGNAC (33700) concernant l'achat d'un fauteuil de bureau pour le secrétariat et de 12 chaises pour la mairie, moyennant respectivement 233,69 € TTC (193,50 € HT) et 367,95 € TTC (303,00 € HT) soit une somme totale de 601,64 € TTC (501,37 € HT).

⇒ **2017\_07 du 10 Avril 2017** – Commande à la société UGAP domiciliée à MERIGNAC (33700) concernant une vitrine extérieure avec piétement pour l'école et une vitrine intérieure pour l'APS, moyennant respectivement 594,00 € TTC (495,00 € HT) et 220,85 € TTC (184,04 € HT) soit une somme totale de 814,85 € TTC (679,04 € HT).

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **- Urbanisme – déclaration de projet entraînant la mise en compatibilité du PLU**

Monsieur BERNIARD indique que le dossier a été présenté par M. Mirquet aux personnes publiques associées qui y sont majoritairement favorable. Il précise que les Bâtiments de France seront associés au projet de construction de l'équipement oenotouristique réalisé par la Communauté de Communes Médoc Estuaire, après le choix de l'architecte.

Monsieur BOUCHER indique que la déclaration de projet entraînant la mise en compatibilité du PLU sera mise à l'enquête publique après réception de l'avis de l'autorité environnementale et que suite à cette enquête, le PLU devrait être modifié après l'été.

### **- Personnel du RPI Margaux-Cantenac/Labarde**

Monsieur BERNIARD informe qu'il a rencontré la semaine dernière, avec M. BOUCHER, Monsieur FONMARTY, Maire de Labarde. Ce dernier a demandé le paiement des heures (environ 1 200) de l'ATSEM de Labarde travaillant à l'école maternelle de Cantenac, s'appuyant sur des renseignements du Centre de Gestion.

- **Terrains communaux avant le relais de Margaux**

Ces biens ont été donnés en fermage au Château Labégorce. Mme De Coninck propose que le bail soit transféré, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, à M. JASTSZEBSI (qui avait un projet de méthanisation sur Hourtin)

- **Maison d'assistantes maternelles (MAM)**

Madame PUJOL informe qu'elle a rencontré, avec Monsieur BERNIARD, les personnes de l'association « P'tits choux loulous et doudous » qui recherchent un logement locatif pour 800 € par mois (colocation de 3 assistantes maternelles) afin de créer une MAM pour accueillir des enfants de 6h30 à 20h.

- **GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)**

M. MOREAU informe que la restauration et l'entretien des cours d'eau et la gestion des digues vont devenir une compétence de la Communauté de Communes au 01.01.2018 qui la transférera aux bassins versants.

Actuellement, sur le territoire communautaire, 2 syndicats gèrent les milieux aquatiques contrairement aux digues où différents gestionnaires interviennent.

Arrivée de M. BRU à 20h25 pendant les échanges sur GEMAPI

- **SDIS**

Chaque commune verse actuellement une participation annuelle au SDIS. Ce dernier a demandé son avis à la Communauté de Communes Médoc Estuaire pour qu'elle prenne en charge cette dépense à la place des Communes, ce qui n'a pas été accepté.

- **Cocktail dînatoire**

Il est prévu un cocktail dînatoire avec l'ensemble du personnel et des élus, le mercredi 21 Juin 2017 à 19h30 à la salle Port-Aubin.

- **SMIDDEST et Plan Communal de Sauvegarde**

Monsieur FOURTON informe que ce syndicat a engagé une société d'ingénierie pour conseiller les Communes sur leur Plan Communal de Sauvegarde dont un exemplaire leur a été transmis.

Les risques concernant la Commune sont l'inondation pour les 2 anciennes communes et le feu forêt pour Cantenac. Une harmonisation du PCS va être réalisée au niveau de la Commune nouvelle de Margaux-Cantenac.

Le SMIDDEST doit programmer une réunion en mairie à laquelle la commission « bâtiment – accessibilité – sécurité » sera présente mais où tous les élus sont invités.

- **Elections**

Monsieur BOUCHER porte à la connaissance de ses collègues les décisions d'invalidation du Conseil Constitutionnel, suite au 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles, pour non-respect des modalités de déroulement du scrutin (non présentation d'une pièce d'identité, insuffisance du nombre d'assesseurs présents au bureau, signature avant le vote.....)

D'autre part, pour les élections législatives, contrairement aux présidentielles, les élus devront venir s'inscrire au secrétariat en fonction des créneaux disponibles prédéfinis.

- **Mariages 2017**

Un planning des élus est réalisé pour la célébration des mariages 2017 aussi bien pour la Commune nouvelle que pour la Commune déléguée de Cantenac.

- **Conteneurs enterrés**

Monsieur MOREAU indique que les habitants sont satisfaits de l'installation de ces containers, mis en service depuis 1 semaine.

Il précise qu'une information avait été faite auprès des administrés, par la Communauté de Communes Médoc Estuaire.

- **Chemin de la Bergerie**

Monsieur MOUILLAC signale un problème d'insécurité Chemin de la Bergerie et demande la mise en sens unique de cette voie, dans le sens Chemin de Moncabon, Chemin de la Louise.

Les responsables de la commission voirie sont chargés d'étudier ce dossier ainsi que, notamment, celui de la Rue Jacques Brel.

- **Pays Médoc**

Monsieur FOURTON indique que le Parc Naturel Régional devrait voir le jour en 2018.

Il précise également que le Pays Médoc organise une réunion la semaine prochaine sur l'étude concernant les saisonniers.

- **Communauté de Communes Médoc Estuaire**

Monsieur BERNIARD informe de l'avancée des travaux du GT patrimoine avec :

. l'ouverture des plis, jeudi, pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'extension de l'hôtel communautaire ; les candidats retenus devront ensuite fournir une esquisse.

. le lancement de la consultation pour la location de bâtiments modulaires pendant les travaux de l'ALSH d'Arsac puis de l'hôtel communautaire (de septembre 2017 à septembre 2018, location par la mairie d'Arsac puis jusqu'à fin 2019, début 2020 par la Communauté de Commune)

- **Communication**

Afin que la commission puisse travailler sur le **logo**, Madame OUVRARD va lui transmettre les propositions faites par Mle ANDRIEUX, dont le travail s'élève à 450 €.

D'autre part, elle informe ses collègues qu'ils vont être sollicités pour le **journal** dont la parution est prévue avant l'été.

- **Allego Vocal**

Madame POUILLOUX rappelle la soirée organisée pour les 50 ans de chants, le samedi 13 Mai à 18h30 à la Salle des fêtes de Margaux-Cantenac

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15